

Tableau des compte-rendu métiers transmis par l'Assurance Maladie

Moef	Libellé	Type de CR	Moef actualisés	Moef ARPEGE	Texte CR	Explication complémentaire
payee	Paiement de l'arrêt de Travail	Postif	X	X	L'arrêt de travail a été indemnié. En cas de prolongation, le paiement interviendra automatiquement tous les 34 jours pour un arrêt de travail à temps complet ou à réception de l'attestation mensuelle pour un temps partiel thérapeutique.	
pmpr	Prescription médicale d'arrêt de travail (PRN) non réceptionnée	Postif	X		La prescription médicale d'arrêt de travail n'est pas encore parvenue à la caisse. L'arrêt sera indemnié à réception de cette dernière et à partir des données transmises. Votre salarié doit transmettre les volets 1 et 2 de l'arrêt à sa caisse dans les 48 heures. Rappel : L'indemnisation ne peut être effectuée à la seule vue du Volet 3 qui vous est destiné. Il est donc inutile de nous le transmettre.	
pmpr1	Prescription médicale d'arrêt de travail (PRN) non réceptionnée	Attente		X	L'arrêt de travail ne nous est pas encore parvenu. Le dossier sera étudié à réception à partir des données transmises. Le salarié doit transmettre les volets 1 et 2 à sa caisse dans les 48 heures. L'étude du dossier ne peut se faire à partir du volet 3	CR d'attente de la prescription médicale - envoyé dès réception de l'attestation
pmpr2	Absance de prescription médicale	Postif		X	L'arrêt de travail ne nous est pas parvenu. Le dossier sera étudié à réception à partir des données transmises. Le salarié doit transmettre les volets 1 et 2 à sa caisse dans les 48 heures. L'étude du dossier ne peut se faire à partir du volet 3	CR positif - envoyé après 3G ; concerne les arrêts Maladie et AT/MP
abmdm	Absance de demande de prestation Maternité	Postif		X	Aucun demandeur de prestation maternité n'a été réceptionné. Sur la base des données que vous nous avez transmises, nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	CR positif - concerne les arrêts Maternité
atdi	Arrêt de travail déjà indemnié	Postif	X		L'arrêt de travail a été déjà indemnié suite à l'envoi d'une autre attestation de salaire. Afin de limiter les risques de retraitement de l'information pouvant entraîner des régularisations (indus), ne transmettre qu'un seul signalement (hors annule et remplace ou demande expresse de votre caisse).	
atd1	Doublon attestation	Postif		X	Arrêt de travail déjà indemnié suite à envoi d'une autre attestation de salaire. Un seul signalement DSN doit être réalisé pour toute la période de l'arrêt (hors annule et remplace ou attestation rectificative).	Attestation reçue en double sur un arrêt indemnié
atd2	Attestation déjà reçue	Négatif		X	Une attestation de salaire a déjà été réceptionnée. En cas de modification de celle-ci, une attestation rectificative doit être effectuée pour être prise en compte.	Attestation reçue en double sur un arrêt pas totalement indemnié
obso	Attestation obsolète	Postif		X	Suite à la réception d'une nouvelle attestation de salaire, l'attestation en attente de l'arrêt de travail est devenue obsolète.	Attestation reçue mais traitement d'une attestation rectificative arrivée a posteriori
od6dn	OD6 envoyée à tort	Négatif		X	Nous avons reçu une attestation OD6 à tort générée par le système de la DSN. Pour corriger cet état, vous devez envoyer le date révisé de reprise de travail du salarié dans la DSN mensuelle.	Attestation OD6 réceptionnée alors qu'un signalement de reprise de travail a déjà été enregistré
atni	Arrêt de travail non indemnisable	Postif	X	X	L'arrêt de travail n'est pas indemnisable. Une notification détaillée est envoyée à votre salarié. Dans le cas d'une subrogation, nous vous invitons à vous rapprocher de ce dernier.	Si un changement de petit régime ou une domiciliation à l'étranger est détecté, l'agent vérifie la situation de l'assuré et peut stopper le paiement du dossier.
eatvr	Déclaration AT non réceptionnée	Négatif	X		La déclaration d'accident de travail n'est pas encore parvenue à la caisse. Le dossier sera étudié dès réception de ce document.	Moef supprimé dans le contexte ARPEGE
atr	AT rejeté	Postif	X	X	L'incident du travail à l'origine de l'arrêt de travail ou du temps partiel thérapeutique a été rejeté. Afin de pouvoir indemniser votre salarié, veuillez nous transmettre une nouvelle attestation maladie.	
empr	Déclaration MP non réceptionnée	Négatif	X		La déclaration de maladie professionnelle n'est pas encore parvenue à la caisse. Le dossier sera étudié dès réception de ce document.	Moef supprimé
mp	MP réglée	Postif	X	X	La maladie professionnelle à l'origine de l'arrêt de travail a été réglée. Veuillez nous adresser l'attestation de salaire en risque Maladie pour permettre l'indemnisation de son arrêt de travail, sauf si vous avez transmis une DSN AT/MP.	
atmpc	AT/MP en cours d'instruction	Postif	X	X	La maladie professionnelle est à l'étude. Pour permettre une indemnisation provisoire, veuillez transmettre une attestation maladie via Net Entreprise. Lors de la décision, le dossier sera régularisé automatiquement, si nécessaire.	
mod	Régime n'ouvrant pas droit aux li	Postif	X		Le régime d'affiliation de votre salarié ne permet pas le versement d'indemnités journalières. Demandez à votre salarié de prendre contact avec la caisse pour une mise à jour de son dossier.	
dno	Droits non ouverts avec cette attestation	Postif	X		L'ouverture de droits administratifs n'est pas réalisée avec les données transmises, la caisse prend contact avec votre salarié pour savoir si d'autres éléments permettent une nouvelle étude. En fonction des résultats, l'arrêt pourra être indemnié ultérieurement et prendra en compte les données que vous nous avez transmises.	
dcd	Droits non ouverts avec cette attestation	Postif		X	Suite au décès de l'assuré, une nouvelle étude du dossier est requise. En fonction des résultats, l'arrêt pourra être indemnié ultérieurement en prenant en compte les données que vous nous avez transmises.	Assuré décédé
ntrc	Droits non ouverts avec cette attestation	Postif		X	Les données transmises ne permettent pas l'ouverture des droits administratifs. Nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	Assuré non reconnu au référentiel des individus
nec	Droits non ouverts avec cette attestation	Postif		X	Les données transmises ne permettent pas l'ouverture des droits administratifs. Nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	Prestation (prescription médicale) d'arrêt / congé non recevable
dno6	Droits arrêt de plus de 6 mois non ouverts avec cette attestation	Postif	X	X	Les données transmises ce jour ne permettent pas l'ouverture des droits pour un arrêt supérieur à 6 mois. Sur la base des données que vous nous avez transmises, nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	
epcn	Demande de pièces complémentaires	Négatif	X	X	Commentaire totalement libre pour le technicien (max 255)	
dpcede	Demande de Pi congé de deuil	Postif		X	Afin de traiter le congé de deuil d'enfant de votre salarié, veuillez nous adresser une attestation précisant les dates de ce congé. Vous avez la possibilité de le déposer sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises.	Demande pièce spécifique pour congé de deuil de l'enfant
dpconad	Demande de Pi justificatif d'adoption	Postif		X	Nous sommes dans l'attente du justificatif d'adoption de la part de votre salarié. Si le document est en votre possession, vous avez la possibilité de le déposer sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises	Demande pièce spécifique pour congé d'Adoption
dpconpa	Demande de Pi justificatif de naissance	Postif		X	Nous sommes dans l'attente du justificatif de naissance de la part de votre salarié. Si le document est en votre possession, vous avez la possibilité de le déposer sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises	Demande pièce spécifique pour congé Paternité
dpconre	Demande de Pi notification reclassement	Postif		X	Veuillez nous adresser la notification de non reclassement de la part de votre salariée en la déposant sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises.	Demande pièce spécifique pour les arrêts "femme enceinte dispensée de travail"
dpconp	Demande de pièces complémentaires à l'assuré	Postif	X		Commentaire totalement libre pour le technicien	
ecstd	En cours d'étude (vérification IBAN)	Postif	X	X	Les coordonnées bancaires indiquées sur l'attestation de salaire divergent de celles enregistrées dans notre base de données. Le dossier sera étudié dès que la mise à jour sera effectuée.	
ditc	DIT non cohérent avec la PRN	Négatif	X		Le dernier jour de travail indiqué ne semble pas en adéquation avec la date de début de prescription de repos enregistrée dans nos bases.	
entrib	En cours d'étude RIB	Postif	X		Vos nouvelles coordonnées bancaires sont en cours d'enregistrement, l'arrêt ou le temps partiel thérapeutique sera indemnié à l'issue.	
ibann	Manque IBAN et domiciliation	Négatif		X	Les coordonnées bancaires doivent être renseignées dans le cadre d'une demande de subrogation.	Coordonnées bancaires non renseignées
entrac	Erreur l'assonement sur période obligatoire de 4 jours	Postif		X	La réglementation prévoit une période obligatoire de congé anticipé de 4 jours à la suite du congé légal employeur de 3 jours. A titre exceptionnel, les indemnités journalières seront versées.	Erreur de DIT dans l'attestation de salaire paternité : le DIT doit être le dernier jour du congé employeur
incsd	Incohérence de dates	Négatif		X	La période de référence indiquée sur l'attestation de salaire est incohérente. Merci de transmettre une attestation rectificative.	Incohérence sur les dates de la période de référence
incdon	Incohérence données attestation	Négatif		X	Les éléments fournis sont incohérents pour la ou les raison(s) suivante(s) :	DIT différent entre l'attestation OD6 et l'attestation de l'arrêt initial (champs libre)
atthc	Attestation non conforme	Négatif		X	L'attestation reçue n'est pas conforme à la prescription ou le congé indiqué dans le dossier du salarié. Veuillez revoir l'attestation	Contrôle d'existence sur la CSP (Catégorie Socio-professionnelle)
salcr	Salaires erronés	Négatif	X	X	Vous avez indiqué un motif d'absence dans le mois de référence sans préciser le montant du salaire rétabli (ou perte de salaire) correspondant. Veuillez transmettre une attestation rectificative	
tatt	Transfert de l'attestation vers une autre CPAM	Postif	X		Votre salarié est désormais affilié à une autre caisse primaire. L'attestation a été transmise à cette caisse qui procèdera au traitement du dossier.	